



Aveyron

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrêté n° **2020/0070** 10 JAN. 2020

OBJET : Inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et complétée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90.850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012.521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du service départemental d'incendie et de secours réunie le 2 décembre 2019 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron,

ARRETE

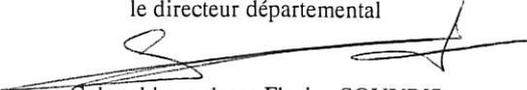
Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020 :

- **Matthieu BROMBLET**
- **Julien PELISSOU**

Article 2 : Conformément à l'article R. 421.1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le président
et par délégation,
le directeur départemental


Colonel hors classe Florian SOUYRIS